



## VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 27 juin 2024

N° 27                      **Approbation du contrat de concession de service public pour la  
gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de  
Saint-Maur-des-Fossés**

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	42
Membres excusés et représentés .....	6
Membre absent non représenté .....	1
Pour .....	41
Contre .....	7
Abstention .....	0
Ne prend pas part au vote .....	0

*Télétransmission Préfecture*

Nomenclature : 1.2.1.4

Numéro : 094\_219400686\_20240627-

DEL20240627-DE

Date réception : 2 juillet 2024

Le 27 juin 2024 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 42, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 21 juin 2024.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

#### Étaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjointes  
M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, M. Marc COHEN, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, M. Alain MERIGOT, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

#### Étaient absents excusés et représentés:

M. Germain ROESCH qui a donné pouvoir à Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à M. Julien KOCHER, M. Bruno BISMUTH qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

#### Était absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

**N° 27**

**OBJET : Approbation du contrat de concession de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1410-1 à L 1410-3, L 1411-1 à L 1411-19, L 1413-1, et R 1411-1 à R 1411-8,

**VU** le Code de la Commande Publique,

**VU** l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux du 7 décembre 2023,

**VU** la délibération n°25 du 21 décembre 2023 au terme de laquelle le conseil municipal a décidé d'engager une procédure de concession pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de Saint-Maur-des-Fossés,

**VU** les rapports de la Commission de Délégation de Service Public des 19 mars et 5 avril 2023,

**VU** le rapport du Maire présentant l'analyse de l'offre finale du soumissionnaire et l'économie générale du contrat mis au point,

**VU** le projet de convention et ses annexes,

**VU** l'avis de la Commission Finances, Administration municipale, marchés publics et numérique en date du 19 juin 2024,

**CONSIDERANT QUE** par délibération du 21 décembre 2023, le Conseil municipal a autorisé la mise en place d'une procédure de consultation relative à la convention de délégation de service public sous forme de concession pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Les candidats à l'attribution de la nouvelle délégation de service public devaient remettre simultanément leur candidature et leur offre.

Trois opérateurs ont participé à la procédure : société LES FILS DE MADAME GERAUD, société DADOUN PERE ET FILS et MARNE BOIS MARKETS. La candidature de MARNE BOIS MARKETS n'a pas été admise en raison du caractère largement incomplet de son dossier.

Afin de répondre aux exigences de la Ville et de garantir les meilleures conditions de service public conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux concessions et au Code de la Commande Public, deux séances de négociation sont intervenues.

Les négociations ont été écrites et orales et ont abouti à une offre finale de la société DADOUN PERE ET FILS qui répond aux exigences de la ville, tant dans la qualité du service rendu que dans les conditions financières d'exécution.

Le rapport présentant les motifs de choix du candidat et l'économie générale du contrat ci-joint détaille les éléments d'analyse.

**Sur** proposition de Monsieur le Maire,

N° 27

**OBJET : Approbation du contrat de concession de service public pour la gestion des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

**Après examen et délibéré :**

**Approuve** le choix de la société DADOUN PERE ET FILS comme concessionnaire pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement de plein air de la ville de Saint-Maur des Fossés ;

**Approuve** le contrat à passer avec la société DADOUN PERE ET FILS pour une durée de 5 ans à compter du 31 juillet 2024, sous la forme d'une concession de service public ;

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 27 juin 2024, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certification exécutoire*

Certifié Exécutoire par le Maire  
Compte tenu de la réception en  
Préfecture  
le 2 juillet 2024  
et de la publication électronique le  
4 juillet 2024

Le Directeur Général des Services

  
Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI



LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

